Image not found or type unknown

Garde d'enfants complique et solicite

Par **fcgb33**, le **25/01/2012** à **08:12**

Bonjour a tous le monde ,

voila je me presente patrick de paris , 32 ans separee depuis 4ans avec la mere de mes deux enfants (8ans et 11 ans), nous avons fais une separation devant le JAF au tribunal de paris .

Ma question :

mon ex compagne avec qui je m entend bien me solicite enormenent pour la garde de mes enfants en effet celle ci travail dans l'industrie est a des horaires tres compliquees et aleatoire , elle me demande de prendre les enfants a la garderie (fermetures de celle-ci 18 het la maman vient les chercher a 21h ou reste la nuit chez moi et le matin je les depose a l ecole egalement), jusqu'a present je me debrouille comme je pouvais mais je ne peut plus continuer , j ai un travail avec des horaires tres fixes 8h 12h -13h30 a 18h45 , donc au lieu de les avoirs du vendredi soir au dimanche soir , je les ai minimum 3 jours par semaines (sans compter les week end)j'aime beaucoup mes enfants et heureux de les avoirs mes comment puis je faire pour sortir de cette situation ?
quelles sont mes droits ?puis je demander une baisse de la pension alimentaire ?

Je vous remercie de vos reponse d avance

cordialement

Par **Claralea**, le **26/01/2012** à **13:50**

Puisque vous les avez deja à "mi temps", autant demander une garde alternée. Quand ce sera votre semaine, vous vous organisez pour les deposer en "peri-scolaire" et en "post-scolaire", et idem pour la mère. Et demander à ne plus payer de PA au jaf, à moins que vos revenus soient plus consequents que ceux de la mère, dans ce cas, vous pourriez eventuellement etre obligé d'en payer une plus petite

Donc saisissez le jaf pour demander une garde alternee, vous pouvez meme commencer à la mettre en place entre vous et vous n'auriez plus qu'à la faire enteriner par le jaf

N'oubliez pas de demander à la mère de signer cet accord en attendant d'etre reçu par le jaf

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés